

## LA VILLE DE REFUGE – UN LIEU D'VEUIL

(par Rabbi David Hanania Pinto שליט"א)

Il est écrit : «Vous aurez six villes de refuge, vous placerez trois villes au-delà du Jourdain et trois villes en pays de Canaan, ce seront des villes de refuge, pour les bnei Israël, l'étranger et le résident... pour que quiconque a tué un homme involontairement s'y réfugie... il résidera dans la ville de refuge jusqu'à la mort du cohen gadol, et après la mort du cohen gadol le meurtrier retournera vers la terre de son héritage.»

Il faut porter attention aux racines de cette mitsva :

1) Quel est le sens des villes de refuge, pourquoi n'est-il pas bon que le meurtrier se cache chez lui ?

2) Pourquoi l'écriture fait-elle dépendre le retour du meurtrier chez lui de la mort du cohen gadol ? Et pourquoi ne fixe-t-elle pas un temps donné pour qu'il puisse revenir de la ville de refuge ?

3) Les Sages se sont aussi interrogés sur ce qui est écrit à propos des mères des cohanim, qui assumaient la nourriture et l'entretien des meurtriers involontaires pour qu'ils ne prient pas pour la mort de leur fils. Cela semble impliquer que s'ils avaient prié, leur prière aurait été exaucée, et que les cohanim seraient morts. Pourquoi, puisqu'il est écrit (Michlei 26, 2) : «Une malédiction pour rien ne se réalisera pas» ? Ils ont expliqué que les cohanim guedolim auraient dû demander miséricorde pour leur génération, et qu'ils ne l'ont pas fait.

Mais il reste difficile de comprendre comment la prière d'un meurtrier peut être acceptée, au point qu'elle puisse provoquer la mort du cohen gadol, tout cela pour que ce meurtrier puisse rentrer chez lui. Même s'il est dit que ce ne sont pas vraiment des meurtriers, puisqu'ils n'ont pas tué délibérément, mais par inadvertance, les Sages ont dit qu'on fait arriver une mauvaise chose par quelqu'un qui s'est déjà rendu coupable, donc s'il arrive quelque chose d'aussi grave, c'est un signe que le meurtrier n'est pas sans reproche.

Certains ont expliqué ce phénomène d'après le verset «Tu réduis l'homme en poussière et tu dis : repentez-vous, fils de l'homme». On sait ce qu'ont dit les Sages, que toutes les portes ont été fermées à l'exception de la porte des larmes et de la porte de la techouva (Eikha

Raba 3). Comme les meurtriers sont installés dans les villes de refuge, ils y font certainement techouva à cause de la douleur et de la peine de l'exil qu'ils subissent. Leur peine est presque considérée comme la peine de la mort, puisqu'ils sont séparés de ceux qu'ils aiment et du lieu de leur naissance, et qu'ils passent tout leur temps avec des étrangers. Comme les portes de la techouva et de la prière ne sont pas fermées, il est certain que leur techouva est acceptée. En effet, même le repentir du roi Menaché, malgré ses fautes, lui a été utile, comme l'ont dit les Sages : «Menaché témoigne que le Saint béni soit-Il accepte les pénitents.» Par conséquent, quand ils seront de grands tsadikim, on peut craindre que leur prière soit exaucée, et que lorsqu'ils maudiront le cohen gadol, il risque vraiment de mourir. Mais cette explication reste difficile, car en quoi le cohen gadol a-t-il péché, quelle faute si grave a-t-il commise pour mourir de la malédiction d'exilés qui se sont repentis, où est la justice dans tout cela ?

Nous avons déjà cité les paroles des Sages sur le verset concernant le choix des villes : bien qu'il y ait neuf tribus en pays de Canaan, alors que de l'autre côté du Jourdain il n'y en a que deux et demi, malgré tout elles ont le même nombre de villes de refuge, parce qu'en Gilad il y a beaucoup de meurtriers. Pour l'expliquer, il faut dire qu'en dehors d'Erets Israël, le mauvais penchant est plus fort, et si c'est vrai d'une faute aussi grave qu'un meurtre involontaire, à plus forte raison le mauvais penchant essaie de vaincre l'homme et de le faire trébucher dans des fautes plus légères. En particulier les fautes involontaires, que l'on ne voit pas du tout à première vue : le mauvais penchant essaie de toutes ses forces d'y faire trébucher l'homme en dehors d'Erets Israël, et parfois il y parvient. C'est pourquoi celui qui se trouve en dehors d'Erets Israël doit faire particulièrement attention.

On connaît l'enseignement des Sages selon lequel chacun est un monde à lui seul. Quand l'heure vient pour l'homme de quitter ce monde, le Saint béni soit-Il prend soin que naisse un autre homme, afin qu'il ne manque rien dans le monde. Ces choses sont dites avec encore plus de force en ce qui concerne les tsadikim, comme l'ont expliqué les Sages sur le verset «le soleil se lève

et le soleil se couche» : un tsadik ne disparaît pas du monde avant qu'un autre tsadik comme lui soit créé. Par conséquent, quand un homme en tue un autre, il détruit un monde, et son sang et le sang de sa descendance est imputé à son meurtrier jusqu'à la fin du monde. Et s'il a tué délibérément, il est évident que seule la mort peut être son expiation.

Même s'il a tué sans intention, il a besoin d'une expiation. Que peut-il faire pour expier ? Cela ne peut se réaliser que par l'exil, un parfait repentir et le regret de l'acte très grave qu'il a commis. A force de larmes il peut commencer à compléter le manque qu'il a causé dans le monde.

C'est pour cette raison que la Torah a condamné le meurtrier involontaire à partir pour une ville de refuge et à y vivre, afin d'avoir le temps de méditer sur son acte. En effet, s'il est arrivé à cause de lui quelque chose d'aussi grave que la destruction d'un monde, c'est certainement qu'il est coupable, car on fait advenir quelque chose de mauvais par quelqu'un qui est coupable. Alors il pensera à se repentir, et il suppliera le Saint béni soit-Il de lui pardonner ce péché. S'il en arrive à ressentir qu'il peut avoir une influence par sa prière, que le Saint béni soit-Il l'aidera à sortir de là, c'est un signe qu'il est arrivé au niveau de ba'al techouva, dont les fautes sont transformées en mérites, et alors il a réparé le manque qu'il avait causé.

Mais même s'il ressent qu'il a la force de prier Hachem pour que le cohen gadol meure et qu'il puisse rentrer chez lui, il lui est interdit de prier pour cela, ainsi que de demander à sortir de cet endroit. En effet, cela provoquerait la mort du cohen gadol. C'est le tikoun du meurtrier involontaire de faire techouva sans demander à pouvoir sortir, car cela lui serait considéré comme une mitsva obtenue par une faute, la mitsva de la techouva obtenue par la faute que sans y prêter attention, il aurait maudit le cohen gadol pour qu'il meure. Si l'homme désire se repentir réellement, il ne suffit pas qu'il ne demande pas que le cohen meure, il doit en plus prier pour sa santé, mesure pour mesure. Puisqu'il a tué, il priera pour la vie d'un homme, bien que cela l'oblige à rester dans la ville de refuge. Pendant tout ce temps-là, il doit se repentir, apprendre des actes de ses voisins les léviim, absorber leur sainteté et adoucir pour lui-même la stricte justice.

# DU MOUSSAR SUR LA PARACHA

## *Tirer une leçon*

La Torah compte toutes les étapes des bnei Israël, depuis la sortie d'Égypte jusqu'à l'arrivée aux frontières d'Erets Israël. Il y a quarante-deux étapes, et la Torah s'étend en détail sur chaque lieu. Or nous savons combien la Torah est concise, et nous devons comprendre pourquoi ce luxe de détails à propos des étapes.

Rachi écrit au début de la parachah : «Pourquoi ces étapes ont-elles été écrites ? Pour nous informer de la bonté de Hachem, car bien qu'ils les ait condamnés à errer dans le désert, on ne peut pas dire qu'ils ont passé sans cesse d'un endroit à l'autre pendant quarante ans sans aucun repos, car il n'y a ici que quarante-deux étapes. Pendant trente-deux ans, ils n'ont eu que vingt étapes. Et Rabbi Tan'houma l'a expliqué autrement : c'est comme un roi qui avait un fils malade et le conduisit dans un lieu lointain pour le guérir. Quand ils revinrent, le père se mit à compter les étapes. Il lui dit : Ici nous avons dormi, ici tu as eu mal à la tête. Ainsi, le Saint béni soit-Il a dit à Moché : énumère-leur tous les endroits où ils M'ont irrité. C'est pourquoi il est dit : voici les étapes des bnei Israël.»

Si nous voulons bien comprendre la morale de cette histoire, pourquoi il faut compter toutes les étapes, regardons le contenu de l'histoire elle-même. Le grand gaon Rabbi Aharon Leib Steinman chelita explique : le roi ne s'occupe pas de réveiller des souvenirs agréables ou douloureux du passé. Il cherche à tirer des leçons !

Il y a de nombreuses personnes qui ont traversé diverses étapes au cours de leur vie, mais tout le monde ne réussit pas à utiliser ces périodes pour en tirer la leçon. Il n'y en a pas beaucoup qui ont profité des péripéties de leur vie pour s'élever, et adopter une ligne de conduite pour l'avenir.

Le roi était parti avec son fils malade. Le fils «malade» ? Il doit guérir, s'améliorer. Et quand en fin de compte il retrouve ses forces, le roi profite du voyage pour tirer des leçons des facteurs qui ont aggravé la maladie, afin qu'il soit possible de mieux s'en préserver à l'avenir. C'est le point de vue responsable du roi. Il cherche à tirer le maximum de profit de tout ce long voyage pour guérir son fils.

La leçon que nous enseignent les Sages est que c'est ainsi qu'il faut regarder la vie. Celui qui a vécu des péripéties au cours de sa vie doit profiter de ces diverses situations pour apprendre et en tirer profit. Les étapes des bnei Israël étaient le voyage du malade en chemin vers la guérison ! Et s'il y a eu quarante-deux étapes, nous devons supposer qu'il y a quarante-deux buts à obtenir. S'il en est ainsi, sur le chemin du retour il faut faire le point, l'examen de conscience.

(D'après Pa'had David)

## *La perle du Rav*

### *Les villes de refuge*

Sur les villes de refuge, les Sages ont dit (Makot 10) qu'il y avait des pancartes pour diriger le meurtrier vers elles, qu'il sache où arriver, ainsi qu'il est dit (Devarim 19, 3) : «Prépare-toi le chemin». Mais pour aller à Jérusalem et au Temple, il n'y avait aucune pancarte indiquant la direction. Pourquoi ?

La Torah connaît le fond de l'âme du meurtrier par inadvertance. S'il doit demander son chemin aux passants, alors le vengeur du sang risque de le trouver et de le tuer, c'est pourquoi il y avait des pancartes pour qu'il sache y arriver tout seul rapidement. Mais à Jérusalem il n'y avait pas de pancartes, car c'est un lieu de Torah, un lieu où réside la Chekhinah, un lieu d'où l'on puise l'esprit saint et les bonnes influences, et là il convient tout à fait de demander et de s'intéresser.

C'est la leçon ici : quand il s'agit de Torah, il n'y a pas à dire «je sais tout et je n'ai pas besoin de demander ni de comprendre», mais il faut demander et recommencer, s'intéresser et éclaircir, jusqu'à ce qu'on connaisse la Torah, et ne pas se contenter, ne jamais s'arrêter, sinon on risque de redescendre très bas. C'est seulement par la Torah qu'on peut tracer sa voie, à la condition de demander et de s'intéresser, de vouloir comprendre et s'instruire.

## *Ils partirent et ils campèrent, pourquoi ?*

Pourquoi la Torah a-t-elle jugé bon de nous donner le détail de toutes les étapes des bnei Israël ?

Le Rambam explique que Hachem a ordonné d'écrire les étapes des bnei Israël pour que les générations suivantes sachent tous les miracles que le Saint béni soit-Il a faits à Son peuple dans le désert, et que nous ne nous imaginions pas par erreur que nos pères étaient dans un désert proches d'un lieu habité, ou qu'ils campaient dans des endroits où il y avait de la végétation ou des puits. Et notre maître Rabbi Ovadia Sforno écrit que D. voulait qu'on écrive les étapes des bnei Israël pour annoncer leur mérite, car ils L'ont suivi dans le désert, dans une terre inculte, et c'est par ce mérite qu'ils ont pu rentrer en Erets Israël.

Notre maître Rabbi Avraham Mena'hém, auteur de HaSolet Beloula, a écrit que ces étapes ont été écrites dans la Torah pour que lorsque un juif passe par ces endroits, il dise la bénédiction «Béni sois-Tu... qui m'a fait un miracle en ce lieu» (Berakhot 5a).

Rachi explique : Pourquoi ces étapes sont-elles écrites ? Pour nous annoncer la bonté de Hachem. Bien qu'il ait décrété qu'ils devaient errer dans le désert, Il n'a pas dit qu'ils errent sans arrêt de lieu en lieu pendant quarante ans, sans aucun repos. En effet, il n'y a ici que quarante-deux étapes, si on en déduit quatorze étapes qui ont toutes eu lieu pendant la première année, avant le décret, ainsi que huit étapes qui ont eu lieu après la mort d'Aharon, de Hor HaHar jusqu'aux plaines de Moav la quarantième année. Donc pendant trente-huit ans, ils n'ont eu que vingt étapes. Rachi ajoute que le Midrach Tan'houma l'explique autrement : «Cela ressemble à un roi dont le fils était malade. On l'a conduit en un lieu lointain pour le guérir, et sur le chemin du retour, le père s'est mis à compter toutes les étapes, en lui disant : Ici nous avons dormi, ici tu avais mal à la tête, etc....»

## *La sagesse quitte le coléreux*

**Moché se fâcha contre les chefs de l'armée, les responsables des milliers et des centaines qui venaient de la guerre. Et Moché leur dit : avez-vous laissé vivre les femmes ? (31, 14-15).**

«Quiconque se met en colère, s'il est sage sa sagesse le quitte... nous l'apprenons de Moché, ainsi qu'il est écrit : «Moché se fâcha contre les chefs de l'armée», et aussi «Elazar HaCohen dit aux chefs de l'armée qui revenaient de la guerre : voici la loi de la Torah qu'a ordonnée Hachem à Moché etc.», c'est donc que cela échappait à Moché» (Pessa'him 66, 2). Le gaon Rabbi Haïm Schmuelewitz explique : même si Moché avait certainement raison de se fâcher contre eux, pour avoir laissé en vie justement celles qui les avaient fait fauter, malgré tout les halakhot concernant les ustensiles des idolâtres lui ont échappé. C'est une preuve qu'il n'y a pas de différence entre une bonne raison d'être en colère et une qui l'est moins, la colère entraîne toujours l'erreur. Il ne s'agit pas du tout d'un châtement, mais d'une réalité, que la colère et la sagesse sont opposées l'une à l'autre. C'est pourquoi «s'il est sage, sa sagesse le quitte.»

(Peninim MiChoul'han Gavoha)

## *La division de la tribu de Menaché pour l'unité du peuple*

**La tribu des enfants de Réouven d'après leur maison paternelle et la tribu des enfants de Gad d'après leur maison paternelle et la moitié de la tribu de Menaché prirent leur héritage (34, 14).**

Pourquoi à propos de la moitié de la tribu de Menaché n'est-il pas dit «d'après leur maison paternelle» comme pour Réouven et Gad ? Le Chakh, dans son livre Sifteï Cohen sur la Torah, explique pourquoi Moché a ajouté aux tribus de Réouven et Gad la moitié de la tribu de Menaché, bien qu'ils ne lui aient pas demandé du tout de se joindre. C'est qu'il craignait que la fraternité entre les tribus ne s'oublie, à cause du Jourdain qui les séparait et faisait une division entre eux. C'est pourquoi Moché a partagé la tribu de Menaché entre les deux rives du Jourdain, afin de préserver le lien entre les deux rives. Il est effectivement dit dans Yéhochooua (chapitre 24), que les enfants de Gad et de Réouven ont également construit un autel spécial comme souvenir pour leurs enfants, de peur que «demain vos enfants disent à nos

enfants : quel rapport avez-vous avec le D. d'Israël, alors que Hachem a mis une frontière entre nous et vous, enfants de Réouven et de Gad, le Jourdain, vous n'avez pas de part en Hachem.» D'après cela, on peut dire encore qu'il a aussi divisé les familles de la tribu, la moitié sur cette rive et la moitié sur l'autre, pour que la fraternité ne soit pas coupée entre les différentes parties du peuple. C'est pourquoi on ne pouvait pas écrire pour la moitié de la tribu de Menaché «selon leur famille paternelle», car ils n'étaient pas installés selon les familles paternelles.

(Sifteï Cohen)

### Résumé de la parachah

La parachah Masseï résume l'histoire de l'organisation du peuple autour du Sanctuaire, avec la liste des étapes du peuple dans le désert, et traite de la distribution de la terre de l'autre côté du Jourdain. Les étapes sont comptées depuis l'Égypte jusqu'aux plaines de Moav, l'installation et les frontières du pays qui est le but du voyage sont décrites, les noms de ceux qui vont s'installer sur la terre de chaque tribu de l'autre côté du Jourdain sont comptés. Il est question des villes de refuge, et de ce qui sera fait pour éviter qu'un héritage passe d'une tribu à l'autre, à la suite de la plainte des enfants de Menaché concernant l'héritage de Tslophé'had.

## A LA LUMIERE DE LA HAFTARA

**«Voyez... est-ce qu'un peuple change ses dieux qui ne sont même pas des dieux, et Mon peuple change sa gloire contre des objets sans valeur !» (Yirmiyahou 2, 11)**

Le Maguid de Doubno donnait à ce propos une parabole :

Un jeune avrekh vécut quelques années à la charge de son beau-père, et ensuite son beau-père lui donna toute la dot pour qu'il puisse se lancer dans les affaires. Ce jeune homme, qui était paresseux, acquit pour tout l'argent qu'il possédait quelques chariots chargés de cure-dents. «Incapable !» cria son beau-père quand il l'apprit. «Une telle marchandise va rester là soixante-dix ans sans jamais se vendre entièrement !» N'ayant pas le choix, il envoya son gendre au Beit HaMidrach pour étudier la Torah.

Au bout de quelques années, le beau-père se demanda ce que son gendre allait devenir. Il lui donna de nouveau une somme d'argent importante, et l'envoya de nouveau à Leipzig acheter de la marchandise. Mais il le mit en garde de ne pas acheter de cure-dents ni d'autres choses semblables.

Cela se passait au début des jours redoutables de Tichri. Le avrekh réfléchit et acheta une énorme cargaison de chofarot, en se disant que rien n'était plus indispensable en cette saison. Quand il rapporta son nouveau chargement à la maison, son beau-père se mit en colère et lui dit : «Espèce de fainéant ! Ces chofars seront suffisants jusqu'au chofar du Machia'h !» N'ayant pas le choix, il renvoya son gendre «le marchand» étudier au Beit HaMidrach, et mit de côté la cargaison de chofarot, à côté de celle des cure-dents. Plus tard, le beau-père convoqua chez lui un intermédiaire doué et lui proposa de vendre les cure-dents, en même temps qu'il s'adressait à un autre intermédiaire pour lui proposer d'échanger les chofarot. Au bout de peu de temps il s'aperçut qu'ils avaient échangé les chofarot contre les cure-dents. Cette fois-ci, son gendre explosa contre lui : «Vous êtes déjà un marchand expérimenté, et malgré tout vous aussi vous avez fait une mauvaise affaire comme cela !»

«Espèce d'imbécile !» répliqua son beau-père, «j'avais en main deux cargaisons d'une marchandise impossible à écouler, qu'est-ce que je pouvais attendre de plus de d'échanger l'une contre l'autre ? Mais toi, tu avais de l'argent sonnante et trébuchant, et pourtant tu as acheté deux cargaisons sans aucune valeur...»

C'est ce que le prophète affirme : «est-ce qu'un peuple change ses dieux qui ne sont même pas des dieux ?»

## LA RAISON DES MITSVOT

### La sainteté de la vie

**«Choisissez-vous des villes de refuge, et le meurtrier qui a tué sans intention y fuira ; vous aurez six villes de refuge, vous placerez trois villes de l'autre côté du Jourdain et trois villes dans le pays de Canaan». Rachi : Bien que dans le pays de Canaan il y ait neuf tribus, et de l'autre côté du Jourdain seulement deux tribus et demi, le nombre de villes de refuge est égal, parce qu'à Gilad qui est de l'autre côté du Jourdain, il y avait beaucoup de meurtriers, ainsi qu'il est écrit : «Gilad est une ville de malfaiteurs, pleine d'embûches meurtrières.»**

Le Ramban demande : les villes de refuge sont destinées aux meurtriers involontaires et non aux assassins, par conséquent, comment est-il possible d'affirmer que Gilad a un plus grand nombre de meurtriers ? Est-ce que le nombre d'accidents qui y ont lieu sans mauvaises intentions est prévisible ?

Le Maharal écrit là-dessus dans Gour Arié : «Il me semble que tout meurtrier involontaire aurait dû faire attention à ne pas tuer, c'est pourquoi il est passible de l'exil, sinon, pourquoi serait-il exilé ? Son prochain a été tué par lui. Et à Gilad il y a beaucoup de meurtriers intentionnels, donc de toutes façons on ne découvrira personne, même les meilleurs d'entre eux, qui fasse attention à ne pas tuer son prochain par inadvertance. Par conséquent, comme on trouve beaucoup d'assassins délibérés, à plus forte raison il y avait beaucoup de meurtriers par inadvertance, car ils ne faisaient pas attention à ne pas en arriver à verser le sang, c'est pourquoi il fallait beaucoup de villes de refuge.»

Sur la racine du mépris de la vie humaine, le Rav S.R. Hirsch zatsal écrit sur le verset «Vous ne souillerez pas le pays où vous vous trouvez et vous ne rendrez pas impur le pays où Je réside parmi vous» : Toute la Torah repose sur trois fondements : la justice et la bonté dans la vie sociale, et la sainteté morale dans la vie de l'individu. La justice dépend de ce que l'homme reconnaisse que l'autre a été créé à l'image de D.. La sainteté morale dépend de ce que l'homme reconnaisse qu'il a lui-même été créé l'image de D..

Quand l'image de l'homme est celle d'une bête, le moteur de sa vie est également entièrement livré à la violence, à l'égoïsme et à la satisfaction des instincts animaux, et il n'y a plus lieu de parler de justice, de bonté ni de sainteté. Alors règne l'impureté dans le monde de l'homme et dans son pays, et l'impureté n'est autre qu'un esclavage corporel et une absence de liberté qui finissent dans la violence et la corruption.

C'est pourquoi la Torah dit à la communauté d'Israël dans notre pays : «Vous ne souillerez pas le pays où vous vous trouvez», ne proclamez pas votre indifférence au sang humain, car le principe de l'impureté règne dans le pays ! Ne faites pas régner l'impureté dans le pays «où Je réside parmi vous».

## GARDE TA LANGUE

### Jetez-le aux chiens

Celui qui dit du lachon hara mérite qu'on le jette aux chiens : «Nova'h y alla et conquiert Kenat et sa banlieue, qu'il appela Nova'h comme lui» (32, 42). Dans une lettre de protestation et de mise en garde contre la plaie de la délation qui s'était répandue dans une certaine ville, le 'Hafets 'Haïm tira de là une allusion à ce qu'ont écrit les kabbalistes, à savoir que le châtement d'un mosser, qui va en justice devant les autorités non-juives, est de se réincarner en chien qui aboie (novea'h), ainsi qu'il est dit «il l'appela» (vayikra lah), le mot lah est un acronyme de lachon hara, «Nova'h comme lui», c'est-à-dire qu'il s'est réincarné en chien qui aboie (novea'h). Dans la Guemara il y a aussi une allusion du même genre : «Quiconque dit du lachon hara mérite qu'on le jette aux chiens, ainsi qu'il est dit : Jetez-le aux chiens».

(Le 'Hafets 'Haïm)

## ECHET HAYIL

### *Une histoire extraordinaire*

Dans la Jérusalem céleste circulait une histoire extraordinaire. Le soir de la bar mitsva de l'un de ses habitants, quelqu'un de la famille envoya acheter de la viande au marché Ma'hané Yéhouda. La boutique s'appelait Lévy et avait la hachga'ha du Badats, mais à côté de cette boutique il y avait une autre boutique qui portait le même nom mais n'avait qu'un hekhcher de moindre valeur.

On s'aperçut de l'erreur le lendemain de la bar mitsva. Quand la maîtresse de maison entendit cela, elle s'évanouit. Quand elle revint à elle, elle courut chez le Rav, et lorsqu'elle entendit qu'on ne pouvait faire confiance à un tel hekhcher qu'a posteriori, elle n'eut aucun repos avant d'avoir pris sur elle-même de jeûner pendant toute sa vie les lundis et jeudis, décision qu'elle accomplit pendant quelques années sans que personne le sache. Ce n'est que lorsqu'elle tomba malade et dut boire tous les jours qu'elle révéla l'affaire et que sa crainte du Ciel fut dévoilée.

## LES ACTES DES GRANDS

### *Les honneurs sont un esclavage*

Rabban Gamliel et Rabbi Yéhochoua voyageaient un jour en bateau. Rabban Gamliel avait pris du pain, alors que Rabbi Yéhochoua avait pris du pain et de la semoule. Le voyage se prolongea plus qu'il n'était prévu, et Rabban Gamliel termina son pain, et dut avoir recours à la semoule de Rabbi Yéhochoua. Rabban Gamliel demanda à Rabbi Yéhochoua : «D'où savais-tu que le voyage allait être tellement long, pour prendre avec toi de la semoule ?» Il lui dit : «Il y a une étoile qui une fois tous les soixante-dix ans monte et égare les bateaux (voir Rachi). Je me suis dit : peut-être qu'elle va monter, nous tromper et nous mettre très en retard.» Rabban Gamliel lui dit : «Tu as tant de sagesse, et tu voyages dans un bateau pour chercher ta subsistance ?» Il répondit : «Avant de t'étonner sur moi, étonne-toi des deux disciples que tu as, Rabbi Elazar ben 'Hisma et Rabbi Yo'hanan ben Goudgueda, qui savent estimer combien de gouttes il y a dans la mer, et qui malgré leur sagesse n'ont pas de pain à manger et pas de vêtement à porter !» Rabban Gamliel décida de les mettre en tête afin qu'ils aient une bonne subsistance.

Quand il revint à terre, il les envoya chercher, et dans leur grande humilité ils ne se présentèrent pas, car ils fuyaient la grandeur, malgré leur misère. Il les envoya de nouveau chercher, et ils vinrent. Il leur dit : «Est-ce que vous vous figurez que je vous donne des honneurs ? Je vous donne un esclavage !» En effet, un poste élevé est un esclavage pour l'homme, parce que le joug des besoins de la masse repose sur lui, ainsi qu'il est dit (41, 12) : «Il lui parla en disant : si aujourd'hui tu deviens le serviteur de ce peuple». (D'après Horayot 10a).

Quand un Sage est nommé, le Saint béni soit-Il lui dit : «Avant que tu sois nommé, on ne te reprochait rien concernant la communauté, maintenant que tu as été nommé, tu es devenu garant pour la communauté» (Yalkout Chimoni Michlei début de 6). Le Saint béni soit-Il a dit : «Je suis saint, Je suis 'hassid, s'il y a en toi toutes ces qualités, prends la responsabilité, sinon n'accepte pas le poste !» C'est pourquoi, fuis les honneurs autant qu'il est possible !

## HISTOIRE VÉCUE

### *Aimer les réprimandes*

Ils s'approchèrent de lui et dirent : nous allons construire ici des parcs pour notre bétail... et nous irons résolument en armes (32, 16-17).

Des 'hassidim racontent sur l'auteur de Sefat Emet que lorsqu'il était enfant, il avait un jour étudié avec un ami toute la nuit avec assiduité, et n'était parti se coucher que le matin. Il dormit jusqu'au milieu de la journée. Son grand-père, l'auteur de 'Hidouchei HaRim, rentra chez lui et lui fit de longs reproches sur le fait qu'il se levait si tard et perdait ainsi du temps pour l'étude de la Torah. Le Sefat Emet écouta les dures paroles de remontrance avec une grande attention, et ne l'interrompit pas d'une seule parole pour s'excuser et s'expliquer.

Son ami, qui était présent, fut stupéfait, et ensuite il lui demanda : «Pourquoi n'as-tu pas expliqué à ton grand-père que tu avais été éveillé toute la nuit pour étudier la Torah ?»

Il répondit : «Je ne voulais pas interrompre mon grand-père, pour pouvoir entendre de lui encore d'autres paroles de remontrance.»

Tout en parlant il prit un 'Houmach, le feuilleta et montra à son ami le verset cité. «Si a priori, dit-il, les enfants de Gad et de Réouven avaient l'intention de traverser le Jourdain et de prendre part à la guerre, ils auraient dû le dire immédiatement quand Moché a commencé à leur faire des reproches : «Est-ce que vos frères vont faire la guerre... voici ce qu'ont fait vos pères», et ne pas attendre jusqu'à ce qu'il ait fini sa longue remontrance (du verset 6 au verset 16), qui était remplie d'expressions extrêmement dures : «engeance de gens pécheurs» ou «vous aurez fait le malheur de tout ce peuple». Mais c'est seulement parce qu'il était dommage pour eux d'interrompre Moché, car ils voulaient entendre encore de lui des paroles de moussar...»

## TES YEUX VERRONT TES MAITRES

### *Rabbi Avraham Yitz'hak Maskil Lééitan*

Le gaon Rabbi Avraham Yitz'hak Maskil Lééitan faisait partie des plus grands rabbanim de Russie. Il est né en 5600. C'était le petit-fils du grand gaon auteur de Beer Avraham, Mitzpe Lééitan et Maskil Lééitan. Il mourut en 5665 dans la ville de Stoïpetz. Il faisait partie des grands d'Israël les plus impétueux. Il dominait toute la Guemara et les décisionnaires. C'était un dirigeant exemplaire, d'une grande assiduité et qui gouvernait la tête haute. Au cours de sa première rabbanout, il eut un conflit avec le dirigeant de la ville, un homme dur et millionnaire qui possédait pratiquement toute la ville. Cet homme emporté enseigna un jour une halakhah devant son maître. Sa dureté ne lui servit à rien, et le Rav Maskil Lééitan le remit à sa place. Il se mit à détester le Rav. Mais le Rav était tout à fait assuré et ne le laissait pas dominer le peuple. Quand il passa ensuite à Haslevitz, cet homme violent se plaignait lui-même : «Il est difficile de trouver un Rav qui respecte sa place et sa mission autant que le Rav avec qui j'ai lutté.» A Haslewitz aussi, tout ce qui concerne la ville était décidé par lui, et tous ceux qui auraient voulu se libérer tremblaient devant lui. Un pharmacien remplaça un médicament dans la pharmacie de sa propre initiative sans prendre conseil du médecin. Le Rav Maskil Lééitan décréta que pendant un mois, sa pharmacie serait fermée. Les bouchers étaient des gens difficiles, et pourtant ils s'inclinèrent devant le Rav et la cacherout était impeccable. Le médecin se mit à profaner le Chabat en dehors des urgences médicales. Le Rav fit venir un autre médecin et décréta de ne pas donner au premier de aliya pendant les fêtes.